

TITRE PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

**ACCOMPAGNATEUR EN  
TOURISME EQUESTRE**

***Formation en Apprentissage sur 1 an de formation  
Ou en Formation continue sur 9 mois de formation***

L'Accompagnateur de Tourisme Equestre est un Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de niveau 4 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par décision de France Compétence du 18 juillet 2025, délivré par la Fédération Française d'Équitation, FFE.

Diplôme de la FFE - Titre professionnel de niveau 4 – RNCP41108 - Date d'échéance de l'enregistrement : 18-07-2028



- 
- ✓ *Taux de présentation aux examens  
Chiffres à venir (formation en cours)  
Que sont devenus les stagiaires à la sortie de la formation en 2025 ?  
Chiffres à venir (formation en cours)*

## > LES COMPETENCES DU DIPLOME :

*La formation vise à développer les compétences concernant :*

- Accompagner et animer des promenades et randonnées équestres,
- Faire découvrir la relation homme-cheval et l'environnement ;
- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion, entretien du matériel et des installations ;
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie ;
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique

## > LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Sous forme de BLOCS de COMPETENCES

Nous proposons 2 parcours de formation :

- **Parcours 1 en Apprentissage** - Début de la formation du 3 novembre 2025 au 30 octobre 2026 avec 455h de formation en centre soit 2 jours / semaine (lundi et vendredi). La période en entreprise est de 3 jours/semaine (mardi, mercredi, samedi) avec repos le dimanche et le jeudi. Elle représente 70% de la durée totale du travail, formation comprise, sur l'ensemble du contrat, soit 1125 heures pour un contrat d'1 an
- **Parcours 2 en formation continue** - Début de la formation du 5 janvier au 30 octobre avec 455h en centre de formation soit 2 jours/semaine (lundi et vendredi) ou 3 jours (avec jeudi) et 364h en entreprise (samedi/mercredi)

## 3 BC : La formation se décompose comme suit :

BC1 : Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.

BC2 : Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal

BC3 : Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations

## > LES MODALITES D'EVALUATION :

La formation débute par un positionnement qui permet un allègement en fonction des acquis de l'expérience, des diplômes obtenus et des compétences développées au cours d'autres formations. Les évaluations certificatives sont organisées en vues de la délivrance des BC ; le stagiaire est inscrit aux évaluations certificatives par le formateur, si

ce dernier estime que le stagiaire est en mesure de le réussir et si le volume d'heures prescrit a été réalisé. Le stagiaire ajourné à une épreuve certificative a droit à une épreuve de rattrapage dans l'année.

Le CEFTER et son équipe se tient à votre disposition de manière à ce que vous puissiez prospection des structures susceptibles de vous intégrer dans leur établissement.

Les dispenses et équivalences dont peuvent bénéficier les candidats sont définies en annexe du présent document.

## > PUBLIC VISE ET PREREQUIS DE LA FORMATION

### *Public visé :*

Jeunes âgés de 18 ans (à partir de 17 ans pour la formation en apprentissage) à l'entrée de formation, adultes en reconversion, professionnel voulant compléter sa formation, se spécialiser.  
Expériences dans les métiers du cheval.

### *Prérequis :*

L'entrée en formation est conditionnée par les points suivants :

- Exigences techniques : Degré 2 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
- Etre titulaire de la licence fédérale pratiquant en cours de validité.
- Attestation de formation première secours (PSC1, AFPS ou équivalent)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation.

Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFE sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves

### *Pour la formation continue :*

- 7 Journées de randonnées validées sur le carnet électronique FFE ou attestées par un établissement FFE ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent (délivré après 2011)

### *Pour la formation en apprentissage :*

- Totaliser 3 Journées de randonnées validées sur le carnet électronique FFE ou attestées par un établissement FFE ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent (délivré après 2011)

**Tests d'entrée :** Répondre aux exigences techniques vérifiées par les 2 tests suivants, devant un jury de deux évaluateurs (description précise de ces tests en annexe) :

- Test technique à cheval : Parcours en terrain varié de niveau Galop 6 de pleine nature

comprenant 20 dispositifs pouvant être rencontrés dans le cadre de la randonnée. Le candidat dispose d'un temps accordé calculé selon la distance du parcours sur la base d'une vitesse de 10 km/h. Le test est évalué selon la grille d'évaluation figurant en annexe.

- Test d'orientation pédestre : itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises, établi sur une carte au 1/25000ème. Le candidat dispose de 10 minutes de préparation isolée avant son départ. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h. A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE. Le test est évalué selon la grille d'évaluation figurant en annexe.

Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de ces tests sont mentionnées en annexe.

## > PERSPECTIVES APRES LA FORMATION

**Type d'emplois accessibles :** L'ATE permet l'accès aux emplois suivants dans la convention collective étendue du personnel des centres équestres :

- « Animateur soigneur » de catégorie 1
- « Guide équestre » de catégorie 2

Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier, à titre principal ou secondaire. Les activités s'exercent au sein de toutes entreprises et structures, publiques ou privées et peuvent relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

### **Évolutions de carrière**

Possibilité de poursuivre la formation par un BPJEPS Equitation.

Les évolutions possibles sont liées à la taille de l'entreprise, à l'organisation de la structure, aux capacités développées, aux compétences acquises, aux qualifications obtenues (certificat de spécialisation, niveau 5, ...).

Les situations professionnelles peuvent en effet prendre diverses orientations comme par exemple :

- vers l'enseignement de l'équitation moyennant l'obtention des certifications professionnelles correspondantes ;
- vers le management d'équipe et la direction de structure ;
- vers les métiers du tourisme.

Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires telles que définies par convention collective des personnels des centres équestres.

Enfin, les titulaires de l'accompagnateur de tourisme équestre peuvent évoluer vers des emplois connexes à l'ensemble des activités équestres comme l'élevage, le commerce de chevaux, la vente de matériel, etc.

## > LE CENTRE DE FORMATION :

### EQUIPEMENTS DU CENTRE DE FORMATION

#### (PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE EQUESTRE DE DIGNE)

- ✓ Carrière CSO 65x55m, carrière dressage 60x20m, manège 40x20m, cross et PTV
- ✓ Aire de pansage couverte 40x5m, aire de douche, 2 selleries
- ✓ Club House avec salle de documentation,
- ✓ Salle de formation avec ordinateur portable et connexion WI-FI.
- ✓ Clientèle : 330 licenciés - Disponibilité pour les situations pédagogiques
- ✓ Matériel technique et pédagogique spécifique :
  - ✓ PTV homologué examen Test d'entrée et test de sortie
  - ✓ Matériel de topographie (cartes, boussoles), matériel de matelotage (ligne attache), équipement de randonnée (bagagerie), matériel de maréchalerie
  - ✓ Nombreux itinéraires de randonnée équestre

### EQUIPEMENT DU STAGIAIRE (OBLIGATOIRE)

Nous demandons aux stagiaires de se munir obligatoirement du matériel suivant :

#### Pour le cavalier :

- ✓ Tenue d'équitation ; bombe trois points, bottes ou mini-chaps et bottines, une paire d'éperon, stick et cravache.
- ✓ Gilet protège dos Level 3 pour le PTV
- ✓ Ordinateur portable

#### EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Responsable pédagogique : Marie MAGAUD - DESJEPS -DEJEPS CCE
- Mathilde HERVE - BPJEPS AE option A et B

Des intervenants spécialisés dans les autres domaines enseignés

## > DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

### LES HORAIRES

9h-12h et 14h-18h

### ALTERNANCE

- ✓ Le stagiaire acquiert des compétences en Centre et en Entreprise ou sur l'entreprise d'apprentissage
- ✓ Les entreprises ; les tuteurs, les maîtres d'apprentissages sont les entreprises de la Région, titulaire au moins 3 ans d'un diplôme niveau 4 dans l'enseignement des activités équestres avec une expérience en tourisme équestre – la structure doit être labelisée « Centre de Tourisme Equestre »

### HEBERGEMENT

- ✓ Locations disponibles dans les environs (Prix raisonnables). Nous consulter.
- ✓ Véhicule indispensable

### FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Si vous signez sous un contrat d'apprentissage, votre rémunération est en fonction de votre âge. Le CFA Futurosud gère le contrat d'apprentissage  
<https://www.futurosud.org>
- Projet de transition professionnelle, avec transition Pro.
- Prise en charge par votre compte CFP, ou prise en charge en partie sur une demande individuelle de la Région Sud.
- Financement par votre OPCO
- Financement personnel, nous contacter. Un devis personnalisé vous sera réalisé.  
**Formation à 13,00€ de l'heure NDT**  
Frais d'inscription aux examens : 500€  
Inscription aux TEP : 105€ (location équidé en sus)

# INSCRIPTIONS

Dates de la formation ATE en 2025/2026 :

**3 novembre 2025 au 30 octobre 2026**

Pour les contrats d'apprentissage

**Du 5 janvier 2026 au 30 octobre 2026**

Pour la formation continue

- ✓ Date rencontre individuelle : sur RDV
- ✓ Date Information collective :  
Octobre 2025

Si vous êtes intéressé.e par cette formation, nous vous demandons de remplir la fiche d'inscription et de nous la renvoyer impérativement.

**Nos contacts : CEFTER-PACA**

Florence DELPRAT

Anne Marie GAUTIER

04.92.54.24.62

[Cefter.paca@gmail.com](mailto:Cefter.paca@gmail.com)

[www.cefter-paca.fr](http://www.cefter-paca.fr)

**Centre équestre de Digne**

Marie MAGAUD

06-64-37-08-16

[site www.cefter-paca.fr](http://site www.cefter-paca.fr)

**CEFTER-PACA**  
05110 Barcillonnette  
TEL 04-92-54-24-62  
[cefter.paca@gmail.com](mailto:cefter.paca@gmail.com)  
[www.cefter-paca.com](http://www.cefter-paca.com)

## FICHE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNATEUR EN TOURISME EQUESTRE

### ANNEE :

NOM\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Date de naissance\* : \_\_\_\_\_ lieu et département de naissance \* : \_\_\_\_\_  
Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

TEL \* : \_\_\_\_\_ E-mail \* : \_\_\_\_\_

#### Situation à l'entrée en formation :

##### Statut à l'entrée en formation

Dernière classe fréquentée ou université :

Diplômes obtenus ? En quelle année ? \* :

Diplômes en lien avec l'équitation obtenus\* :

Numéro de Sécurité Sociale\* :

Etes-vous indemnisé par France Travail ? Si oui N°\* :

Quel est votre niveau équestre ? \_\_\_\_\_

Avez-vous acquis le GALOP 6 ? - Date d'acquisition ?

Avez-vous passé les Tests d'entrée ? - Date ?

N° de Licence FFE : \_\_\_\_\_

Avez-vous un moyen de transport \* ? \_\_\_\_\_

Avez-vous un ordinateur portable\* ? \_\_\_\_\_

Connaissez-vous déjà votre entreprise pour signer votre contrat d'apprentissage ?

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse :

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

#### Prière de joindre :

- Copie de la carte d'identité
- Copie de l'attestation de carte vitale
- Diplôme de secourisme obligatoire pour l'inscription au diplôme**
- Certificat médical à la pratique de l'équitation et à l'enseignement équestre
- Attestation de réussite du diplôme Galop 6
- Attestation réussite Tests d'entrée
- Attestation des journées de randonnée (Carnet de randonnée FFE)
- Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves

**A RENVOYER OBLIGATOIREMENT SI VOUS SOUHAITEZ UNE PRE INSCRIPTION**

## ANNEXE – DISPENSES ET EQUIVALENCES

- Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous est dispensé des exigences techniques préalables à l'entrée en formation (ETP) et/ou du test de vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSp) et/ou obtient la ou les unité(s) capitalisable(s) correspondante(s) de l'Accompagnateur de tourisme équestre..

Accompagnateur de tourisme équestre									
Equivalences dans l'ATE	ETP (1)	EPMSp (2)	BC 1	BC 2		BC 3			
				Dispense Dossier (3)	Dispense SE (4)	Dispense CP (5)	Dispense DTE (6)		
<b>Vous avez obtenu</b>									
Titres à finalité professionnelle enregistrées au RNCP									
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009		X							
Animateur Assistant d'Equitation		X							
Animateur d'Equitation		X							
Moniteur d'équitation mentions Attelage ou Équitation Western		X	X			X			
UC1 de l'Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133			X						
UC2 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu RNCP36133		X		X					
UC3 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu RNCP36133						X			
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports enregistrées au RNCP									
BEES 1 Activités équestres ou Equitation (7)	X	X	X			X			
BPJEPS spécialité Activités équestres mention Tourisme équestre (7)	X	X	X	X		X			
BPJEPS spécialité Activités équestres autres mentions (7)	X	X	X			X			
BPJEPS spécialité Educateur sportif mention Activités équestres (7)	X	X	X			X			
BC1 + BC2 du BPJEPS Educateur sportif Equitation (7)			X						
BC4 du BPJEPS Educateur sportif Equitation (7)	X					X			
Certificats de qualification professionnelle délivrée par la Commission paritaire nationale de l'emploi- Entreprises équestres enregistrées au RNCP									
CQP Animateur Soigneur Assistant (7)		X							
CQP Organisateur de Randonnée Équestre (7)	X	X	X	X		X			
CQP Enseignant Animateur d'Équitation (7)	X	X				X			
BC 2 + BC3 CQP Enseignant Activités Équestres (7)	X					X			
Résultats sportifs									
3 participations en TREC en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X								
3 participations en TREC en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X					X			
3 participations en trail en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 65 /70	X								
3 participations en trail en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 65 /70	X					X			

(1) : Dispense des exigences techniques préalables à l'entrée en formation

(2) : Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle

(3) : Dispense du dossier roadbook

(4) : Dispense de l'accompagnement de sortie équestre

(5) : Dispense du cas pratique

(6) : Dispense de la démonstration technique équestre

(7) : Candidats attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'1 an minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre.

## Annexe Tests exigences techniques entrée en formation

### 1-GRILLE D'EVALUATION TEST TECHNIQUE A CHEVAL

Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation				
GRILLE D'EVALUATION TEST TECHNIQUE A CHEVAL				
Date :		Lieu :		
Candidat	Nom :	Prénom		
N°	Allure	Exercices	-	+
1	En main	Plan descendant au trot		
2	En main	Reculer en main dans un couloir de 4m x 0,9m		
3	Montoir	Montoir à gauche dans un cercle de 2,50 m		
4	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé, quelques foulées d'extension d'encolure,		
5	Trot	Zone d'arrêt 3 m		
6	Trot	Départ au trot de l'arrêt		
7	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé à l'autre main en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes		
8	Reculer	Reculer de 2 m dans un couloir de 4 m x 0,9		
9	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué zone de 8 m		
10	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m		
11	Pas	Zone de transition 10 m entrer au galop sortir au pas		
12	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué 4 m		
13	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m		
14	Pas	Barrière passage à niveau		
15	Libre	Contre bas (environ 60 cm)		
16	Galop	Deux sauts en courbe obstacles naturels à 80 cm espacés de 15 à 20 m		
17	Arrêt	Arrêt, immobilité en selle dans un cercle 2,5m à 30 m environ		
18	Cheval de main	Plan ascendant ou descendant au pas		
19	Cheval de main	Franchir un petit tronc 40 cm environ		
20	Cheval de main	Slalom au pas 5 x 6 m		
Notes ensemble				
Attitude et fonctionnement sur le plat (assiette et liant, aisance)				/20
Attitude et fonctionnement en terrain varié et sur les sautants (stabilité et liant, aisance)				/20
Emploi des aides sur le plat (indépendance et accord, dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation)				/20
Emploi des aides en terrain varié et sur les sautants (independance et accord, dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation)				/20
Qualité de l'exécution : respect des contrats techniques – fonctionnement du cheval (locomotion, attitude)				/20
<b>Total général – minimum total pour la validation 60/100 (*) et ne pas avoir obtenu une note d'ensemble égale ou inférieure à 7/20</b>				/100
(*) Chute, Parcours non terminé, couple dangereux, cheval irrégulier, brutalité ou mal être : Non Acquis				
Observation des membres du jury				
Proposition des évaluateurs (rayer la mention inutile)		ACQUIS	NON ACQUIS	
Jury 1 (Nom, prénom et signature)		Jury 2 (Nom, prénom et signature)		

## 2-GRILLE D'EVALUATION TEST D'ORIENTATION PEDESTRE

<b>Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation GRILLE D'EVALUATION TEST D'ORIENTATION PEDESTRE</b>			
<b>Date :</b>	<b>Lieu :</b>		
<b>Candidat</b>	<b>Nom :</b>	<b>Prénom</b>	
<b>Déroulement du test</b>			
<p>Le test d'orientation pédestre correspond à un itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises. L'itinéraire est établi sur une carte au 1/25000ème, il ne doit pas comporter de pièges et les balises doivent être visibles dans un rayon de 10m et placées à environ 1m du sol.</p> <p>Le candidat dispose de 10 minutes de préparation isolée avant son départ. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h.</p> <p>A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE.</p>			
<b>Parcours d'orientation pédestre</b>	<b>Critères</b>	<b>Non Acquis</b>	<b>Acquis</b>
	Au moins 6 balises poinçonnées		
<b>Entretien</b>	Parcours réalisé dans le temps imparti		
	La représentation du métier d'ATE est réaliste		
	La culture équestre et du tourisme équestre permet d'envisager le développement des compétences professionnelles visées par la formation.		
	Le projet professionnel est réfléchi et cohérent		
	La qualité de l'expression orale est compatible avec l'exercice du métier d'ATE		
<b>Conditions de validation du test : 5 critères « Acquis minimum » dont <u>obligatoirement celui relatif aux balises</u></b>			
<b>Observations des membres du jury</b>			
<b>Proposition des évaluateurs (rayer la mention inutile)</b>	<b>ACQUIS</b>	<b>NON ACQUIS</b>	
Jury 1 (Nom, prénom et signature)	Jury 2 (Nom, prénom et signature)		

## COUT D'UN APPRENTI.E

### COÛT D'UN APPRENTI.E (A TITRE INDICATIF) | FORMATION DE 12 MOIS

*Pour une structure privée sous CCN du Sport (De type association loi 1901)*

Données mises à jour au 10/01/2024	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	De 26 à 29 ans
	Contrat de 12 mois			
Salaire brut mensuel	477,02 €	759,78 €	960,36 €	1 812,00 €
Salaire brut annuel	5 724,24 €	9 117,36 €	11 524,32 €	21 744,00 €
Charges patronales mensuelles	6,22 €	10,13 €	12,82 €	31,34 €
Charges patronales annuelles	74,64 €	121,56 €	153,84 €	376,08 €
Coût annuel (Avant déduction des aides)	5 798,88 €	9 238,92 €	11 678,16 €	22 120,08 €
Aide Unique Employeur (AUE)**	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Coût annuel brut chargé (Après déduction de l'AUE)	-201,12 €	3 238,92 €	5 678,16 €	16 120,08 €
Coût mensuel	-16,76 €	269,91 €	473,18 €	1 343,34 €

\* Aide Unique Employeur :

- Les versements des aides financières sont fait mensuellement, par l'ASP, une fois le contrat pris en charge par l'AFDAS et les DSN (Déclarations Sociales Nominatives) effectuées
- Le montant de l'aide (500€/mois) est à proratiser en fonction du nombre de mois de contrat